



MesNouvelles.com

Hémisphère gauche



Affaires



Labatt aurait contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève

PAR LIA LÉVESQUE

MONTREAL (PC) - Un enquêteur du ministère du Travail a bel et bien constaté que sept personnes avaient contrevenu aux dispositions anti-briseurs de grève, lors d'une visite chez Labatt, frappé par un conflit de travail.

La direction de la Brasserie Labatt réfute toutefois les observations de l'enquêteur du ministère québécois du Travail et a fait savoir qu'elle contesterait formellement la plainte, si le syndicat en déposait officiellement une.

L'enquêteur du ministère du Travail s'est rendu à l'usine et au centre de distribution Montréal-Métro de Labatt, les 3 et 4 juillet, à la suite d'allégations du syndicat des 950 travailleurs de Labatt, en grève.

Il affirme avoir alors constaté que sept personnes contrevenaient aux dispositions anti-briseurs de grève en effectuant des tâches normalement effectuées par des travailleurs en grève, comme la conduite d'un chariot élévateur.

Le vice-président aux affaires publiques chez Labatt, Paul Wilson, proteste, affirmant que de ces sept personnes, six sont considérées comme cadres et que cela ne peut donc poser problème.

Il n'admet qu'un cas plus "problématique", un employé "qui remplaçait un remplaçant". Là encore, il souligne que ce ne serait qu'un cas parmi une centaine de cadres qui remplacent les 950 travailleurs en grève.

© La Presse Canadienne, 2003

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

Il existe une
meilleure façon
de naviguer
sur Internet

Publié le 2003-07-23

Autres manchettes Affaires



Portail
Réseau
Bulletins
Services
Entreprise

LE MEILLEUR D'INTERNET

pour rester branché
BRANCHEZ-VOUS.com
choisissez...

pour votre bonheur
FemmeWeb.com
choisissez...

pour votre plaisir
Branchez-vous2.com
choisissez...

Bourse - Horoscope - Loteries - Météo - Recherche d'entreprises ou de personnes

Recherche dans le Web dans BRANCHEZ-VOUS!



© Copyright BRANCHEZ-VOUS inc. 1995-2003. Tous droits réservés.